**Explication littéraire ajustée**

Imaginez un marché virtuel sous forme de Groupement d’Intérêt Economique créé par le GIE ESMC réservé à ses membres et adhérents, portant des espaces d’exploitation de 4 types d’Activités Génératrices de Revenus (AGR) adaptés aux personnes physiques et morales. Ces espaces d’exploitation en ligne sont dénommés **KSU**, le "Kit de Solvabilité Universelle". A travers l’une des AGR dénommée AGR OP (AGR Offreur de Projet), sont proposés des produits numériques propre GIE ESMC sous forme de jetons électroniques, appelés "tokens". Ces produits — comme des droits ou des titres — peuvent être achetés, divisés en morceaux, regroupés ou transformés, mais tout repose sur un système de monnaies internes bien organisé.

**Les produits et leurs jetons**

Dans cet espace d’exploitation AGR OP, six produits sont disponibles, chacun représenté par un token unique :

* **KSU**, le "Kit de Solvabilité Universelle", une clé d’entrée dans ce marché, au prix de 70 000 FCFA par unité.
* **Certification**, un certificat spécial au prix de 560000 FCFA.
* **Franchise FIL**, une implantation locale pour les affaires à moyenne échelle au prix de 84 000 000 FCFA.
* **Franchise FLB OSE** et **FLB OE**, deux variantes d’une franchise de base au prix de 28 000 000 FCFA chacune.
* **Franchise FELM**, la plus grande au prix de 308 000 000 FCFA.

Ces tokens sont mis en promotion en tant que produits numériques servant d’Activité génératrice de revenus que vous pouvez acheter et vendre, un peu comme des marchandises dans votre boutique en ligne AGR OP. Vous pouvez les manipuler : les couper en parts, les rassembler en un seul, ou même les changer en un autre type.

Les valeurs des produits numériques en promotion suivant les vagues se présentent comme suit :

FELM :

**1ère Promotion :**

Vague 1 : 27 500 000 FCFA

Vague 2 : 55 000 000 FCFA

Vague 3 : 82 500 000 FCFA

**2ème Promotion :**

Vague 1 : 55 000 000 FCFA

Vague 2 : 110 000 000 FCFA

Vague 3 : 165 000 000 FCFA

Montant après les promotions : 308 000 000 ( BCnr )

FIL :

**1ère Promotion :**

Vague 1 : 7 500 000 FCFA,

Vague 2 : 15 000 000 FCFA

Vague 3 : 22 500 000 FCFA

**2ème Promotion :**

Vague 1 : 15 000 000 FCFA

Vague 2 : 30 000 000 FCFA

Vague 3 : 45 000 000 FCFA

Montant après les promotions : 84 000 000 ( BCnr )

FLB :

**1ère Promotion :**

Vague 1 : 2 500 000 FCFA

Vague 2 : 5 000 000 FCFA

Vague 3 : 7 500 000 FCFA

**2ème Promotion :**

Vague 1 : 5 000 000 FCFA

Vague 2 : 10 000 000 FCFA

Vague 3 : 15 000 000 FCFA

Montant après les promotions : 28 000 000 (BCnr )

**CERTIFICATION :**

**1ère Promotion :**

Vague 1 : 50 000 FCFA

Vague 2 : 100 000 FCFA

Vague 3 : 150 000 FCFA

**2ème Promotion :**

Vague 1 : 100 000 FCFA

Vague 2 : 200 000 FCFA

Vague 3 : 300 000 FCFA

Montant après les promotions : 560 000 (BCnr)

SOUS-TRAITANCE

Le service qu’offre les sous- traitants consiste à recevoir des tokens auprès de leur sous-traiteurs donneurs d’ordres en guise de dépôt-vente desdits tokens. Ces derniers sont revendus, d’une part aux acheteurs utilisateurs finaux de tokens FELM contre un post-paiement morcelé en 44.8 périodes de 30 jours ouvrés à raison de 110000 donne 104000 par période pendant les 44.8 périodes aux profits des donneurs d’ordres et d’autre part :

• A toute personne qui les achète lors des premières vagues des promotions pour les revendre au cours des dernières vagues desdites promotions,

• A toute personne qui les achète pour ses propres utilisations,

• A toute personne qui les achète pour renforcer sa capacité à payer ses créances,

• A toute personne qui les achète pour les affecter à ses proches,

• A toute personne qui les achète dans le but de les rétrocéder au GIE ESMC contre des bons de consommation interne (BCi) de Biens, Produits et Services tels que espaces, matériels, outils et ressources humaines

• A toute personne dans les domaines industriel, commercial, artisanal, agricole et libérale ainsi qu’à tous.

• A toute collectivité et administration.

Cependant, les ventes par les sous-traitants sont faites à leurs acheteurs au minimum 110 000 F CFA.

S’agissant des sous-traiteurs, ils sont de deux catégories :

• Les commerciaux ou mobilisateurs et

• Les non commerciaux.

I. Les commerciaux ou mobilisateurs

Ils sont de deux (2) catégories :

• Ceux qui doivent passer par la signature du contrat pré opérationnel présentiel et

• Ceux qui en plus du KSU disposent de tokens de certifications de 700 000 BCi.

A. Ceux qui doivent passer par la signature du contrat pré opérationnel présentiel

Ils sont de deux (2) catégories :

Ceux qui disposent de KSU et

Ceux qui n’ont pas de KSU

a. Ceux qui n’ont pas de KSU

Toutes les étapes ci-dessous les concernent :

Etape 1 : acceptation de leur candidature en fonction des preuves requises de postulat en ligne pour définir la grille du contrat

Etape 2 : signature de leur contrat pré opérationnel pour la durée de 30 jours ouvrés

Etape 3 : établissement de leur BCi en fonction de leur bon de livraison, suivi de leur facture suite au livrable de 30 jours ouvrés en présentiel

Etape 4 : expression de leur BCi commençant par l’achat de leur KSU via l’option achat de KSU par Support Marchand

Etape 5 : expression du reste de la valeur de leur BCi à travers l’achat désendettement pour obtenir les tokens

Etape 6 : l’utilisation du token pour le postulat à la certification

Etape7 : l’utilisation des tokens s’il en restait, pour la sous-traitance

b. Ceux qui ont le KSU

Toutes les étapes précédentes les concernent sauf l’étape 4.

B. Ceux qui en plus du KSU disposent de tokens de certifications de 700 000 BCi

Pour progresser au pallier pionnier de la PC, deux (2) cas se présentent :

• Ceux qui disposent de 22 000 FCFA et

• Ceux qui ne disposent pas de 22 000 FCFA

a. Ceux qui disposent de 22 000 FCFA

Ils rejoignent le cas des mobilisateurs ou commerciaux CMFH qui passent à la sous-traitance avec 22 000 FCFA pour l’achat de FELM de 110 000 FCFA

• Ceux qui ne disposent pas de 22 000 FCFA

Ils vont alors user de leur frais de prestations de 30 jours ouvrés qui débouchent sur le MPRg afin d’obtenir un BAn de 22 000 FCFA minimum pour la sous-traitance

II. Les non-commerciaux

On en distingue quatre (4) cas :

• Les CMFH qui sous-traitent par BPS et

• Les CMFH qui sous-traitent par BPSD

• Les non-CMFH qui sous-traitent par BPS et

• Les non-CMFH qui sous-traitent par BPSD

A. Les CMFH qui sous-traitent par BPS

a. Ceux qui sous-traitent par produits numériques GIE ESMC

Leur sous-traitance aboutit à l’achat FELM pour le palier pionnier de la PC

b. Ceux qui sous-traitent par les BPS Ordinaires

Leur sous-traitance commence par l’achat pré opérationnel contre BPS, passe par l’achat désendettement, aboutit aux produits numériques puis à l’achat FELM pour le palier pionnier de la PC

B. Les CMFH qui sous-traitent par BPSD

Leur sous-traitance aboutit à la fois à l’achat FELM pour le palier pionnier de la PC et aux tokens de la même valeur pour le compte du donneur d’ordre

C. Les non-CMFH qui sous-traitent par BPS

Leur sous-traitance commence par l’achat pré opérationnel contre BPS, passe par l’achat désendettement, aboutit aux produits numériques puis à l’achat FELM pour le palier pionnier de la PC

D. Les non-CMFH qui sous-traitent par BPSD

Leur sous-traitance commence par leur mise sur la liste d’achat pré opérationnel jusqu’à l’obtention des tokens à l’achat FELM pour le palier pionnier de la PC conformément au cas de ceux qui sous-traitent par produits numériques GIE ESMC

NB : toutes ces prestations de sous-traitance requièrent la règle de gestion de 1er venu 1er servi

Il est à rappeler qu’en marge de la sous-traitance, la vente des tokens issus du morcellement des produits numériques du GIE ESMC reste faisable à travers l’AGR OP par le biais de :

* Vente par FIFO : Dépôt vente auprès du GIE ESMC suivant la méthode FIFO (premier venu, premier servi),
* Vente par Liste contre BAn : Vente par soi à qui le voudra sur la plateforme,
* Vente par Liste contre Créance : Session contre des créances à toute personne sur la plateforme,
* Vente par Liste Allocation : Session à titre d’allocation (Don) pour tiers sur la plateforme.
* Vente post-paiement : vente par soi aux entités FELM contre un post-paiement morcelé en 44.8 périodes de 30 jours ouvrés sachant que 110000 de vente post-paiement génère 104000 par période pendant les 44.8 périodes suivant les promotions 1 et 2 et leurs vagues partant du fait que cette base de calcul est celle de la vague initiale.

Exemple : à la vague initiale la vente de 110000 de vente post-paiement génère 104000

Promotion 1

A la vague 1 à la vente de 220000 de vente post-paiement génère 104000

A la vague 2 à la vente de 330000 de vente post-paiement génère 104000

A la vague 3 à la vente de 440000 de vente post-paiement génère 104000

Promotion 2

A la vague 1 à la vente de 330000 de vente post-paiement génère 104000

A la vague 2 à la vente de 660000 de vente post-paiement génère 104000

A la vague 3 à la vente de 990000 de vente post-paiement génère 104000

**Approvisionnement et Réapprovisionnement des BAn et MABAn**

**1. Devenir Distributeur de BAn ou MABAn**

Pour devenir distributeur de BAn ou MABAn, il est obligatoire de s’approvisionner en MABAn d'un montant minimum de **1 100 000 FCFA** payé sur le compte du GIE ESMC. L’approvisionnement doit être effectué chez le **distributeur source de MABAn** GIE ESMC.

**2. Processus d'Approvisionnement**

* Tous les paiements pour s’approvisionner en BAn ou MABAn doivent être réalisés exclusivement chez le GIE ESMC (Franchisé 0).
* L'approvisionnement en MABAn s'effectue par les moyens suivants :
  + **MEV** (Monnaie Espèce Virtuelle) : banques, cryptomonnaies, mobile money.
  + **MPRg Appro** : incluant **MPRg SQMin** et d'autres sources spécifiques.

**3. Processus de Réapprovisionnement**

* Le réapprovisionnement en MABAn ne peut se faire **que par MPRg Réappro**.
* Pour les retraits, seuls les **MPRg SQMin (surplus quota minimal)** sont retirables, garantissant ainsi la stabilité et la pérennité des flux financiers internes. Pas de retrait possible des fonds initiaux et s’il faut nécessairement retirer le fond initial, une demande doit être faite.

**Approvisionnement et Réapprovisionnement des Sous-Traitants**

**1. Conditions pour devenir Sous-Traitant**

Pour obtenir le statut de sous-traitant, il est impératif d'effectuer un **approvisionnement initial en MABAn d'un montant minimum de 1 100 000 FCFA**.

**2. Fonctionnement de la Sous-Traitance**

* **Les donneurs d’ordre (sous-traitance contre BAn)** s’approvisionnent en BAn auprès du sous-traitant à qui ils sous-traitent.
* **Vente de tokens aux sous-traitants à travers le BAn** par le donneur d’ordre **:**
  + Lorsqu'un sous-traitant approvisionne ses donneurs d’ordre en BAn, il reçoit en échange des **MPRg Réappro**.
  + Ces MPRg Réappro lui permettent d’effectuer le réapprovisionnement nécessaire auprès du GIE ESMC pour maintenir son stock MABAn.

**3. Génération de Revenus pour le Sous-Traitant**

* Lorsque le sous-traitant revend les tokens qui lui ont été confiés par ses donneurs d’ordre, il lui est généré des **MPRg**.
* Ces **MPRg** sont ensuite utilisés pour un nouvel **approvisionnement en MABAn**.
* Grâce à ce processus, il peut distribuer les **BAn** nécessaires pour payer les **FELM** à ses donneurs d'ordre selon la règle du premier venu premier servi.

NB : l’approvisionnement et le réapprovisionnement en MABAn s’éffectuent sur la base de la formule suivante :

Si X est la valeur de l’approvisionnement ou du réapprovisionnement et Y la valeur MABAn alors : Y = X \*(1+M/100) avec M une variable réelle.

**Les Unités de compte du GIE ESMC**

Les unités de compte du GIE ESMC sont de deux sortes :

Les unités de compte des achats et les unités de comptes des ventes

* Pour acheter, le marché utilise des unités de compte, qui ne sont pas des jetons mais des soldes enregistrés dans votre compte.
* MABAn, le "Montant d’Achat du Bon d’Achat Neutre", l’unité de compte source du BAn. Pour approvisionner les utilisateurs en BAn, les personnes morales acquièrent au moyen des monnaies externes auprès du GIE ESMC le MABAn. Dans le MABAn chaque BAn vaut 1 FCFA, l’argent réel.
* **BAn**, le "Bon d’Achat Neutre", l’unité de compte principale d’achat. C’est avec cela que vous achetez tout, et il peut aussi être converti en d’autres unités. Le BAn peut provenir aussi de l’
* **BCnr**, le "Bon de Consommation Non Récurrente", une unité de compte dérivée des BAn. Grâce à une formule appelée PRK, vous pouvez muter vos BAn en BCnr pour payer différemment.
* **BCi réinitialisé**, le "Bon de Consommation interne" une unité issue de l’unité principale de vente BLGCp affectée à toute personne ayant vendu au GIE ESMC au cours des promotions antérieures à l’opérationnalité de son marché. Ces unités sont destinées à augmenter la valeur initiale de vente de sorte à l’ajuster aux valeurs en temps normal des produits numériques du GIE ESMC. Ce procédé est envisagé à l’achat comme à la vente dans les opérations dénommées Achat Désendettement et Vente Désendettement dont les formules sont les suivantes selon les produits numériques :

ACHAT DESENDETTEMENT : c’est l’obtention des tokens à partir des BCi réinitialisés

* KSU : achat désendettement du KSU s’obtient par la formule montant initiale \* 70000/11000
* CERTIFICATION : achat désendettement de CERTIFICATION s’obtient par la formule : montant initiale \* 21875/700000
* FRANCHISE : achat désendettement de FRANCHISE (FELM, FIL, FLB OSE, FLB OE) s’obtient par la formule : montant initiale \* 21875/700000

VENTE DESENDETTEMENT : c’est l’obtention des BCi réinitialisés à partir les des tokens selon les produits dans son compte

* KSU : vente désendettement du KSU s’obtient par la formule montant réinitialisé \* 700000/70000
* CERTIFICATION : vente désendettement de CERTIFICATION s’obtient par la formule : montant réinitialisé \* 700000/21875
* FRANCHISE : vente désendettement de FRANCHISE (FELM, FIL, FLB OSE, FLB OE) s’obtient par la formule : montant réinitialisé \* 700000/21875
* **BAi OPI**, le "Bon d’Achat Interne OPI", une unité de compte d’achat dérivée de l’unité de compte OPI et il peut aussi être converti en d’autres unités.
* **BAn OPI,** le "Bon d’Achat Neutre OPI ", une unité de compte d’achat dérivée de l’unité de compte OPI et il peut aussi être converti en d’autres unités.
* **MABAn MPRg**, l’unité de compte source du BAn MPRg. Pour générer le BAn MPRg, toute personne disposant des MPRg génère d’abord le MABAn MPRg. Le MPRg génère à cet effet le BAn MPRg sur la base de la formule suivante :

Si X est la valeur MPRg et Y la valeur MABAn MPRg alors : Y = X \*(1+M/100) avec M une variable réelle.

* **MEV,** "Monnaie Espèce Virtuelle", l’unité de compte équivalent à toute monnaie externe fiduciaire ou crypto monnaie (acceptée sur la plateforme du GIE ESMC) payée en espèce ou en virtuelle au GIE ESMC contre le MABAn et le BAn. Cela se fait par l’encaissement sur les comptes du GIE ESMC auprès des Banques ou auprès de toute institution financière partenaires ainsi que les partenaires de crypto monnaie (acceptée sur la plateforme du GIE ESMC).
* **SMCIPN,** "Support Marchand Commun d’Investissement et de Production Nouvelle", l’unité de compte source de SMCI et de SMCPN servant, le premier à payer les biens, produits et services achetés par les agents régimes dans leur procédure d’achat auprès des membres et adhérents du GIE ESMC exerçant l’AGR OP, le second à payer les prestataires Offreurs de Travail exerçant l’AGR OT (AGR Offreur de Travail).
* **SMCI,** "Support Marchand Commun d’Investissement", pour payer, à travers leur BLGCp, les fournisseurs des biens, produits et services achetés par les agents régimes dans leur procédure d’achat auprès des membres et adhérents du GIE ESMC exerçant l’AGR OP, le SMCI génère d’abord le BAi SMCI qui à son tour génère le BCi SMCI qui génère le BLGCp.
* **SMCPN,** "Support Marchand Commun de Production Nouvelle ", pour payer, à travers leur BLGCp, les prestataires Offreurs de Travail au GIE ESMC, le SMCPN génère d’abord le BAi SMCPN qui à son tour génère le BCi SMCPN qui génère le BLGCp.

**SMCIPN- Budget,** "Support Marchand Commun d’Investissement et de Production Nouvelle – Budget"

L’unité de compte source de SMCI- Budget et de SMCPN- Budget servant, le premier à payer les biens, produits et services achetés par le GIE ESMC auprès de ses membres et adhérents exerçant l’AGR OP, le second à payer les prestataires Offreurs de Travail exerçant l’AGR OT (AGR Offreur de Travail).

**SMCI- Budget,** "Support Marchand Commun d’Investissement – Budget"

Pour payer, à travers leur BLGCp, les fournisseurs des biens, produits et services achetés par le GIE ESMC auprès de ses membres et adhérents exerçant l’AGR OP, le SMCI- Budget génère d’abord le BAi SMCI-Budget qui à son tour génère le BCi SMCI- Budget qui génère le BLGCp.

**SMCPN- Budget,** "Support Marchand Commun de Production Nouvelle – Budget"

Pour payer, à travers leur BLGCp, les prestataires Offreurs de Travail au GIE ESMC, le SMCPN- Budget génère d’abord le BAi SMCPN- Budget qui à son tour génère le BCi SMCPN- Budget qui génère le BLGCp.

**SMCIPN-Budget Anticipé,** "Support Marchand Commun d’Investissement et de Production Nouvelle – Budget Anticipé"

L’unité de compte source de SMCI- Budget Anticipé et de SMCPN- Budget Anticipé servant, le premier à payer les biens, produits et services achetés par le GIE ESMC auprès de ses membres et adhérents exerçant l’AGR OP, le second à payer les prestataires Offreurs de Travail exerçant l’AGR OT (AGR Offreur de Travail).

**SMCI-** **Budget Anticipé,** "Support Marchand Commun d’Investissement – Budget Anticipé"

Pour payer, à travers leur BLGCp, les fournisseurs des biens, produits et services achetés par le GIE ESMC auprès de ses membres et adhérents exerçant l’AGR OP, le SMCI- Budget Anticipé génère d’abord le BAi SMCI- Budget Anticipé qui à son tour génère le BCi SMCI- Budget Anticipé qui génère le BLGCp.

**SMCPN-** **Budget Anticipé,** "Support Marchand Commun de Production Nouvelle – Budget Anticipé"

Pour payer, à travers leur BLGCp, les prestataires Offreurs de Travail au GIE ESMC, le SMCPN- Budget Anticipé génère d’abord le BAi SMCPN- Budget Anticipé qui à son tour génère le BCi SMCPN- Budget Anticipé qui génère le BLGCp.

**SMCIPN- Service Intérim,** "Support Marchand Commun d’Investissement et de Production Nouvelle – Service Intérim"

L’unité de compte source de SMCI- Service Intérim et de SMCPN- Service Intérim servant, le premier à payer les biens, produits et services achetés par le GIE ESMC auprès de ses membres et adhérents exerçant l’AGR OP, le second à payer les prestataires Offreurs de Travail exerçant l’AGR OT (AGR Offreur de Travail).

**SMCI- Service Intérim,** "Support Marchand Commun d’Investissement – Service Intérim "

Pour payer, à travers leur BLGCp, les fournisseurs des biens, produits et services achetés par le GIE ESMC auprès de ses membres et adhérents exerçant l’AGR OP, le SMCI- Service Intérim génère d’abord le BAi SMCI- Service Intérim qui à son tour génère le BCi SMCI- Service Intérim qui génère le BLGCp.

**SMCPN-** Service Intérim**,** "Support Marchand Commun de Production Nouvelle – Service Intérim "

Pour payer, à travers leur BLGCp, les prestataires Offreurs de Travail au GIE ESMC, le SMCPN- Service Intérim génère d’abord le BAi SMCPN- Service Intérim qui à son tour génère le BCi SMCPN- Service Intérim qui génère le BLGCp.

**SMCIPN-Autres,** "Support Marchand Commun d’Investissement et de Production Nouvelle – Autres"

L’unité de compte source de SMCI- Autres et de SMCPN- Autres servant, le premier à payer les biens, produits et services achetés par le GIE ESMC auprès de ses membres et adhérents exerçant l’AGR OP, le second à payer les prestataires Offreurs de Travail exerçant l’AGR OT (AGR Offreur de Travail).

**SMCI-** **Autres,** "Support Marchand Commun d’Investissement – Autres "

Pour payer, à travers leur BLGCp, les fournisseurs des biens, produits et services achetés par le GIE ESMC auprès de ses membres et adhérents exerçant l’AGR OP, le SMCI- Autres génère d’abord le BAi SMCI- Autres qui à son tour génère le BCi SMCI- Autres qui génère le BLGCp.

**SMCPN-** **Autres,** "Support Marchand Commun de Production Nouvelle – Autres "

Pour payer, à travers leur BLGCp, les prestataires Offreurs de Travail au GIE ESMC, le SMCPN- Autres génère d’abord le BAi SMCPN- Autres qui à son tour génère le BCi SMCPN- Autres qui génère le BLGCp.

* Pour vendre, le marché utilise des unités de compte, qui ne sont pas des jetons mais des soldes enregistrés dans votre compte.
* BLGCp, le "Bon de Livraison Grande Consommation préfinancé", l’unité principale de vente affectée à toute personne ayant vendu des Biens, Produits et Services à travers son KSU sur la plateforme du GIE ESMC.
* OPI, l’"Ordre de Prélèvement Irrévocable" une unité de compte dérivée des BLGCp réservé aux vendeurs ayant opté au paiement morcelé par période.
* MPRg, le "Montant Périodique de Remboursement général " une unité de compte dérivée des OPI représentant le ou les morceau(x) des paiements morcelés. Il est convertible uniquement auprès du GIE ESMC en faveur de ses membres et adhérents, de façon sélective, en monnaie fiduciaire ou crypto monnaie acceptée sur la plateforme du GIE ESMC.
* BLGCsc, le "Bon de Livraison Grande Consommation support commun", l’unité principale de vente affectée à tous les agents régime dans leur procédure de vente ayant vendu des Biens, Produits et Services à travers leur KSU sur la plateforme du GIE ESMC et qui génère selon la proportion de la vente un coefficient paramétrable en unité de compte BLGCp dans leur compte dit BLGCp au profit du régime pour lequel l’agent a agi.

Toutes ces unités ne circulent pas comme des pièces en dehors de la plateforme du GIE ESMC ; ce sont des chiffres dans un registre tenu par le marché. La particularité, c’est que vos unités peuvent être convertis en d’autres unités quand vous le voulez, selon des conditions définis, ce qui vous donne plus de flexibilité pour faire des activités d’achats et ventes sur la plateforme du GIE ESMC.

**Qui peut participer ?**

Pour entrer dans ce marché, il faut être membre du GIE ESMC, et cela commence par acheter un KSU, la boutique en ligne. Une fois membre, vous pouvez tout explorer, mais il y a des paliers :

* Si vous dépensez au moins 110 000 FCFA (donc 110 000 BAn) pour acheter les produits numériques KSU, Certification, FIL, FLB OSE ou FLB OE, vous gagnez le titre de **Conseiller Membre Fondateur d’Honneur (CMFH)**, un statut qui ouvre des portes.
* Pour acheter FELM, vous devez être CMFH, et vous ne pouvez prendre qu’une petite part à la fois (entre 110 000 et 1 100 000 FCFA). En le faisant, vous devenez un **Pionnier de la Production Commune**, un rôle d’élite.

**Que faire avec vos tokens ?**

Une fois vos tokens en main, vous pouvez les personnaliser :

* **Fractionnement** : Diviser un token en plusieurs parts, comme couper un gâteau. Un token FIL de 1 million peut devenir des tokens FIL de 600 000 et 400 000.
* **Fusion** : Rassembler plusieurs tokens du même type en un seul, comme recoller des morceaux. Dix tokens FIL de 100 000 deviennent un token FIL de 1 million.
* **Mutation** : Transformer un token en un autre, par exemple changer un token KSU en un token FIL selon un taux précis.

**Le gardien du marché**

Tout est orchestré par un "contrat intelligent", un programme qui joue le rôle de caissier, de comptable et de surveillant. Il vérifie que vous êtes membre, calcule les prix selon les promotions, convertit vos Unités de comptes en d’autres unités de comptes si besoin, déduit vos soldes, et vous remet vos tokens. Il note chaque transaction pour que tout soit transparent. Le patron (le "propriétaire") peut ajuster les promotions ou créditer vos comptes, mais les règles de base sont gravées dans le système.